

La gestion des autorisations d'ESSMS

Journée d'étude en webinaire

vendredi 18 septembre 2026

Qu'il s'agisse de la création de structures nouvelles ou de la modification de structures existantes, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux sont soumis à un régime strict d'autorisation administrative, dans lequel la règle générale souffre diverses exceptions et cas particuliers.

L'Institut de la Performance Publique propose une journée d'étude consacrée à ces procédures et au contentieux qu'elles génèrent parfois.

Les participants

Autorités de contrôle et tarification
(Départements, ARS, DDCS, DPJJ, ...) :
services de tarification et services juridiques
Organismes gestionnaires :
directeurs, responsables administratifs,
responsables juridiques

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER



*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*

Les questions traitées

Le principe de l'autorisation préalable

Les personnes publiques compétentes.
Les critères d'autorisation. L'opposabilité des schémas.

Les appels à projets

Les ESSMS visés par la procédure d'appel à projets.
Les opérations exonérées d'appel à projets.
L'organisation et le déroulement des appels à projets.

La gestion des actes administratifs

La durée des autorisations et les modalités de renouvellement
La possible caducité d'une autorisation.
Les autorisations sans appel à projets.
Les visites de conformité.

Les différentes décisions des autorités administratives

Les créations d'établissements ou services.
Les augmentations de capacité.
Les transformations et fusions.
Les renouvellements d'autorisation.
Les fermetures.
Les transferts et cessions d'autorisations.

Le contentieux des autorisations, transferts, fermetures, ...

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou
Opéra.

